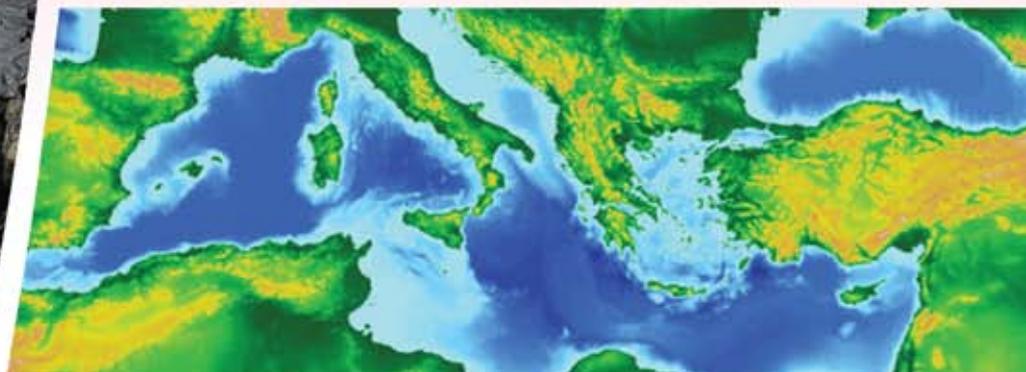


Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

La mer Méditerranée

La mer Méditerranée est une mer semi-fermée possédant des caractéristiques hydrologiques et écologiques spécifiques qui la rendent vulnérable aux effets de la pollution. Elle possède un littoral d'une longueur remarquable (46 000 kms de long) au regard de son volume d'eau et les dangers de pollution représentent une menace grave pour l'environnement et les intérêts économiques liés. La densité de trafic des navires de commerce dans la Méditerranée, qui représente moins d'1% de la surface totale couverte par les océans et mers du globe, est particulièrement élevée. On estime que 30% du commerce maritime international est originaire ou est dirigé vers un port méditerranéen ou encore traverse la mer Méditerranée et que 20 à 25% du transport maritime mondial d'hydrocarbures transite par la mer Méditerranée.



La Convention de Barcelone et le Protocole Situation Critique de 1976

La Réunion intergouvernementale sur la protection de la Méditerranée, qui s'est tenue à Barcelone en 1975 afin d'examiner un Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), a souligné, entre autres, la nécessité d'accorder une attention particulière à la protection de cette zone sensible contre la pollution par les navires. Une base juridique pour la coopération internationale en matière de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution en Méditerranée a été établie lorsque les Etats côtiers méditerranéens et la Communauté Européenne ont adopté, en 1976, la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone). Cette même réunion a également adopté le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole Situation Critique) et a établi, par la résolution 7 du Protocole, un Centre régional afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole.

Parties Contractantes à la Convention de Barcelone

Albanie
Algérie
Bosnie-Herzégovine
Chypre
Communauté Européenne
Croatie
Egypte
Espagne
France
Grèce
Israël
Italie
Liban
Libye
Malte
Maroc
Monaco
Monténégro
Slovénie
Syrie
Tunisie
Turquie



© Source ITOFF

© Source Cedre

© Source Cedre

© Source ITOFF



© Source REMPEC



© Source Douane Française



© Source Marine Nationale Française



© Source P.Bouveret

La révision du Protocole et la Stratégie Régionale

Compte tenu de l'évolution du contexte méditerranéen depuis la création du PAM en 1975, le processus de révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles a été entamé en 1993.

En 1995, les Parties Contractantes et la Conférence des Plénipotentiaires décidèrent de promouvoir la coopération régionale pour la mise en œuvre et l'application des conventions internationales pour la prévention de la pollution du milieu marin par les navires.

Cette décision fut suivie par la révision du Protocole Situation Critique. Le nouveau *Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et en cas de situation critique de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée* (Protocole Prévention et Situation Critique) a été adopté en janvier 2002 et est entré en vigueur en mars 2004. En 2005, les Parties Contractantes ont adopté la Stratégie Régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires qui représente le fil directeur pour la mise en œuvre et l'application du Protocole de 2002. Etant donné que toutes les Parties Contractantes n'ont pas encore ratifié le nouveau Protocole, le REMPEC développe ses activités dans le cadre des deux Protocoles, les objectifs et fonctions du REMPEC ayant également été révisés afin de prendre en compte l'adoption du Protocole de 2002.

Le REMPEC

Afin d'assister les États côtiers méditerranéens dans la mise en œuvre du Protocole Situation Critique à la Convention de Barcelone, le Centre régional de lutte contre les hydrocarbures en Méditerranée (ROCC) a été établi à Malte en 1976. Opérant sur la base des décisions prises par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, le Centre est administré par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et hébergé par le gouvernement de Malte. Il opère dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée, le premier des nombreux programmes pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il est financé par les Parties Contractantes au travers du Fonds d'Affectation Spécial pour la Méditerranée. Le mandat du Centre a été élargi en 1987 et celui-ci fut rebaptisé Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) en 1989.

Les objectifs

Les objectifs principaux du Centre sont les suivants:

- renforcer les capacités des États riverains de la Méditerranée dans le domaine de la prévention de la pollution de l'environnement marin par les navires en assurant une mise en œuvre et une application efficaces des réglementations généralement reconnues au niveau international,
- développer la coopération régionale en matière de prévention de la pollution de l'environnement marin par les navires et faciliter la coopération entre les États côtiers méditerranéens en matière de lutte contre la pollution accidentelle,
- assister les États riverains de la région méditerranéenne dans le développement de leurs propres capacités nationales de lutte contre la pollution accidentelle et faciliter l'échange d'informations, la coopération technologique et la formation,
- fournir un cadre pour l'échange d'informations sur les questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques et financières et promouvoir le dialogue afin de conduire des actions coordonnées au niveau national, régional et international pour la mise en œuvre et l'application du Protocole.

Activités: Prévention, préparation à la lutte et lutte contre la pollution de l'environnement marin par les navires

Le programme d'activités du REMPEC est défini tous les deux ans par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone en tenant compte des recommandations et propositions faites par les Correspondants du REMPEC.

Les activités du Centre sont orientées vers la prévention de la pollution de l'environnement marin par les navires, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle et la coopération en cas d'urgence.

Cela inclut:

- la diffusion d'informations ;
- la formation ;
- l'assistance dans le développement des systèmes nationaux et sous-régionaux pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine par les navires,
- la promotion de la coopération et de l'assistance mutuelle entre les Parties Contractantes et l'assistance technique en cas d'urgence.

Diffusion de l'information

Lutter efficacement et rapidement contre une pollution accidentelle dépend largement de la facilité d'accès aux sources d'informations pertinentes et aux connaissances sur le type d'accident et de polluant, ainsi que sur les méthodes et les techniques pour lutter contre une pollution marine accidentelle.

Afin de fournir aux États côtiers méditerranéens les informations nécessaires à la préparation et au commencement des opérations de nettoyage et afin de faciliter l'assistance mutuelle, le REMPEC a développé et maintient à jour un Système Régional d'Information (SRI) qui présente de manière raisonnée les données utiles à l'organisation de la lutte contre la pollution.

La base de données sur le transport maritime, TROCS, qui réunit des informations sur environ 700 produits chimiques et 250 types de pétroles bruts et produits raffinés est disponible sur CD-ROM.

Formation

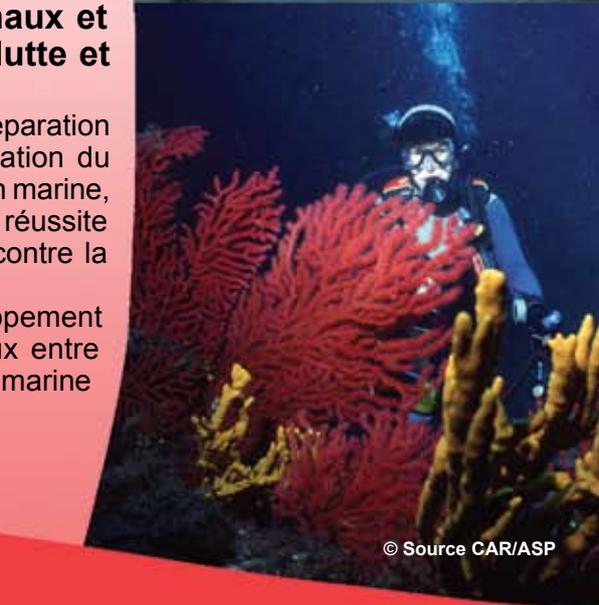
L'activité de formation est, par ordre d'importance, la seconde activité du REMPEC dans le cadre de l'assistance qu'il fournit aux États côtiers méditerranéens, l'objectif étant d'aider ces États à développer leurs capacités en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine et d'assurer une intervention efficace et coordonnée en cas d'accident.

Le REMPEC organise des activités de formation sur la prévention, le contrôle et la lutte contre la pollution marine accidentelle sous forme de cours d'ordre général ou spécifique. Ces cours sont organisés aux niveaux régional, sous-régional ou national.

Assistance dans le développement de systèmes nationaux et sous-régionaux pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine.

L'existence de systèmes nationaux fiables pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte, traitant de l'organisation administrative, la formation du personnel, l'équipement de base et les plans d'urgence contre la pollution marine, est considérée comme le facteur le plus important pour l'efficacité et la réussite des mesures prises dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pollution.

Le REMPEC assiste également les États côtiers dans le développement d'accords opérationnels et de systèmes bilatéraux et sous-régionaux entre pays voisins pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle.



Promotion de la coopération et de l'assistance mutuelle entre les Parties Contractantes et assistance en cas d'urgence

Afin de faciliter la coopération et l'assistance mutuelle entre les Parties Contractantes et pour leur prêter assistance en cas d'urgence, le REMPEC :

- a développé et maintient à jour un réseau régional de communication,
- organise des exercices périodiques pour tester les réseaux de communication,
- fournit des avis techniques et facilite et coordonne l'assistance mutuelle entre les pays,
- mobilise, à la requête des Parties Contractantes, l'Unité Méditerranéenne d'Assistance (UMA) qui fournit une expertise technique sur les lieux de l'accident aux autorités nationales en cas d'urgence. Un "officier de permanence" disponible 24h/24h permet au REMPEC de répondre immédiatement à une demande d'assistance.

Principales réalisations

- Publication d'un grand nombre de textes techniques, supports d'enseignement, documents, études et rapports.
- Rédaction de recommandations et lignes directrices variées relatives à la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle.
- Elaboration du Système Régional d'Information (SRI).
- Développement d'une base de données sur les accidents en Méditerranée et sur les produits chimiques transportés par navires (TROCS).
- Développement de l'outil d'aide à la décision MIDSIS-TROCS (Système méditerranéen intégré d'information et d'aide à la décision).
- Formation de plus de 2500 personnes dans le domaine de la lutte contre la pollution marine, augmentant ainsi de manière significative le niveau de préparation dans la région méditerranéenne dans les divers domaines liés à la pollution marine.
- Organisation ou participation aux tests des réseaux de communication et exercices d'alerte.
- Assistance directe à quinze Etats côtiers méditerranéens dans l'élaboration de leur système national de préparation à la lutte et dans la préparation et la mise en œuvre de leur plan national d'urgence.
- Assistance dans l'organisation d'exercices de grande envergure impliquant personnel, équipements, navires, avions et autres moyens provenant de plusieurs pays.
- Assistance technique aux autorités compétentes de nombreux Etats côtiers méditerranéens en cas d'urgence.
- Transfert de l'expérience méditerranéenne à d'autres mers régionales.
- Préparation et gestion de plusieurs projets d'assistance technique dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pollution marine (projet UE/MEDA sur les installations de réception portuaires, projet SAFEMED UE/MEDA, projet UE LIFE TCY sur le développement des capacités de lutte).

REMPEC
"Maritime House"
Lascaris Wharf, Valletta VLT1921
Malta
Tel: +356 21 33 72 96/7/8
Fax: +356 21 33 99 51
E-mail: rempec@rempec.org
Website: www.rempec.org



© Source M. Smaoui - MEDD

© Source Cedre

© Source REMPEC

© Source REMPEC